

Image not found or type unknown



heures impayées suite à une rupture anticipée de contrat

Par nimbus, le 13/08/2009 à 01:39

Bonjour,

J'étais en CDD; tout allait bien jusqu'au jour où l'employeur m'a mis sur la touche pour insuffisance professionnelle. Au bout d'un certain temps voyant que je gagnerais plus assez d'argent chez lui, j'ai avisé que je ne viendrais plus car j'avais conclu un nouveau contrat ailleurs. L'employeur montre de ne pas vouloir me payer les heures que j'ai effectuées chez lui pendant le mois de mon départ; suis-je en droit de les réclamer? Je pense que oui mais suis-t-on jamais...